



Sinistre habitation suite à la tempête de janvier

Par **pititaud**, le **19/03/2009** à **15:29**

bonjour, rn nous avons un dégât sur notre habitation lié à la tempête de janvier. un expert désigné par l'assureur est venu et a estimé le montant des travaux de réparation à effectuer. ma question: l'assurance est-elle toujours d'accord avec l'expert qu'elle choisit, et lui donne-t-elle les pleins pouvoirs en terme de décision finale? rn merci

Par **aie mac**, le **19/03/2009** à **18:26**

bonjourrn l'assureur suit toujours les préconisations de l'expert pour ce qui est de ses compétences et de sa mission; le chiffrage des dommages.rn par contre, sauf si cette attribution figure dans sa mission, il ne se prononce pas sur l'acquisition des garanties.

Par **pititaud**, le **19/03/2009** à **18:57**

merci pour cet éclaircissement